Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250715-DEC_2025_54-AU

Pays de Maîche
Communauté de Communes

DÉCISION N 54-2025

Objet : Réhabilitation complète du regard de surpression de la Chapelle – Commune de Saint-Hippolyte

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, ainsi que toute décision leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget, dans la limite de 214 000€ HT ;
- **Vu** les crédits nécessaires inscrits au budget.

DÉCIDE

- **La Réhabilitation complète du regard de surpression de la Chapelle sur la Commune de Saint-Hippolyte**
- **De solliciter en conséquence le soutien financier du Département du Doubs et de l'Agence de l'Eau,**
- **De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,**
- **De s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision administrative de subvention**

Proposition de plan de financement prévisionnel

- ***Coût global prévisionnel* :**

Nature des opérations	Libellé	Montant HT	Montant TTC
Réhabilitation complète du regard de surpression de la Chapelle – Commune de Saint-Hippolyte	Réhabilitation complète du regard de surpression de la Chapelle – Commune de Saint-Hippolyte	51 204 €	61 444.80 €
TOTAL		**51 204 €**	**61 444.80 €**

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250715_Dec_SB_2025_53_Demande de subvention Réhabilitation complète regard de surpression de la Chapelle - St Hippolyte

Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250715-DEC_2025_54-AU

- ***Plan de financement prévisionnel :***

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en € HT)
Agence de l'eau RMC _ Besançon	50%	25 602,00 €
Conseil Départemental du Doubs	10%	5 120,00 €
Communauté de Communes du Pays de Maîche	40%	20 482,00€
Coût total du Projet		**51 204,00 €**

Fait à Maîche, le 15/07/2025

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le :

250715_Dec_SB_2025_53_Demande de subvention Réhabilitation complète regard de surpression de la Chapelle - St Hippolyte